



Appel d'offre

Accompagnement dans le cadre d'une expérimentation et mise en place d'une filière de recyclage des pots horticoles

Cahier des charges - avril 2017

1. Contexte

Val'hor est l'interprofession de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (www.valhor.fr). Elle rassemble les organisations professionnelles de la production et du commerce horticole et des pépinières, ainsi que du paysage et du jardin. Ses missions sont les suivantes :

- Développer la consommation par le recours à des actions publicitaires et de promotion.
- Renouveler et renforcer l'offre par le soutien à l'innovation.
- Structurer les marchés par la mise en œuvre des signes de reconnaissance de la qualité, de l'origine, de l'éco-responsabilité et de la Responsabilité sociétale des entreprises.
- Assurer la valorisation des métiers et des savoir-faire des entreprises et de leurs collaborateurs.
- Bien connaître et bien se connaître dans la filière.
- Bien se comprendre et renforcer le dialogue entre les familles, les métiers et les entreprises.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des entreprises de la filière pour tout ce qui a trait à la responsabilité sociétale et environnementale, Val'hor souhaite, à l'initiative de Fédération nationale des métiers de la jardinerie (FNMJ), mettre en place une filière de recyclage des pots horticoles.

Une première étude de faisabilité ¹ pour la mise en place d'une telle filière a été confiée en 2015 à une école d'ingénieur (Arts et Métiers ParisTech). L'étude a démontré que la filière est viable économiquement et techniquement et qu'une phase d'expérimentation a priori sur différents territoires (expérimentations régionales) devrait être menée. L'objectif final est de créer une filière nationale ou plusieurs filières territoriales.

Pour ce faire, Valhor fait appel à un prestataire extérieur pour l'accompagnement des différents acteurs impliqués à ce jour sur le projet et rassembler les nouveaux acteurs qui seront identifiés d'un commun accord avec Val'hor.

¹ L'étude est disponible sur demande. Sa consultation fera l'objet d'un contrat de confidentialité précisant que les informations contenues ne pourront être exploitées que dans le cadre de cet appel d'offres.

2. Problématique

Face à la quantité de pots horticoles utilisés chaque année (près de 400 millions de pots en 2014), les entreprises de la distribution (jardineries), les entreprises du paysage, les entreprises de production souhaitent mettre en œuvre une filière de recyclage des pots horticoles. En effet, majoritairement en polypropylène (80 à 90 % des quantités, les autres étant en polystyrène ou en polyéthylène), ils possèdent un fort potentiel de recyclage. Actuellement, les pots sont principalement envoyés en DIB (Déchets Industriels Banals) et sont donc soit incinérés soit enfouis.

Le devenir de ces produits en fin de vie n'est soumis à aucune réglementation.

D'autre part, leur volume étant faible par rapport aux autres produits de l'agrofourniture, leur devenir n'est pas, pour l'instant, une priorité ; l'absence de réglementation ne favorise pas le développement d'une filière de recyclage qui ne peut donc se mettre en place qu'à partir d'une action volontaire des entreprises de la filière.

A noter qu'il y a tout de même des actions locales dispersées de collecte et de recyclage de pots horticoles.

Les principaux écueils à la mise en place d'une filière de recyclage des pots :

- Les pots devenus déchets sont présents à divers niveaux de la filière : dans les entreprises de production, dans les jardinerie et points de vente, chez les particuliers, sur les chantiers après plantation des végétaux. Il y a donc une diversité de lieux et d'acteurs impliqués.
- La diversité des pots : formes (rond, carré), taille (de 0.3 litres à plus de 20 litres), matériaux ... (qui peut complexifier les opérations de stockage et de tri)
- La nécessité d'avoir des volumes importants : il faut donc prévoir des lieux de stockage sur les entreprises qui peuvent disposer d'espaces limités, telles que les jardinerie, et/ou prévoir de rassembler les pots issus de diverses entreprises éparpillées sur le territoire.
- La réalisation d'opérations de tri (si nécessaire) qui est coûteuse en main d'œuvre
- La réalisation d'opérations de nettoyage des pots (si nécessaire) : pots salis par les terreux.

3. Contribution attendue (livrables)

Le prestataire devra présenter dans sa proposition :

- La méthodologie projet envisagée pour la mise en place de l'expérimentation et à terme d'une ou plusieurs filières de recyclage des pots horticoles.
- Les solutions techniques et logistiques envisagées pour la mise en place de cette filière.
- Les modalités de recyclage des pots et les valorisations possibles de ces déchets.
- Identifier les acteurs du projet et leurs rôles et implications respectifs afin que chaque partie prenante puisse s'organiser.
- Identifier les autres acteurs (Ademe, régions ...), y compris sur le périmètre d'éventuelles subventions, susceptibles de contribuer au succès de cette expérimentation et création de filière.

4. Planning prévisionnel

Un planning prévisionnel est présenté en adéquation à la méthodologie proposée. Il constitue l'un des livrables attendus.

5. Budget prévisionnel

Un budget prévisionnel est présenté en adéquation à la méthodologie proposée et aux solutions envisagées pour la mise en place d'une expérimentation et la création d'une ou plusieurs filières de recyclage des pots horticoles. Il intègre les éventuelles possibilités de subventions. Il constitue l'un des livrables attendus.

6. Suivi du projet

Un Comité de pilotage interprofessionnel dépendant de la Commission des actions communes et du dialogue interprofessionnel de Val'hor sera constitué et se réunira à plusieurs reprises au regard du développement du projet. Il est constitué de professionnels de la production, du paysage et du commerce (dont les jardinerie) représentant les différentes fédérations professionnelles (Fédération nationale des producteurs horticulteurs et pépiniéristes, Fédération nationale des métiers de la jardinerie, Union nationale des entreprises du paysage...).

7. Modalités de sélection

En plus des contributions attendues au paragraphe 3, 4 et 5, le dossier de candidature comprend :

- Une lettre de candidature par laquelle un représentant mandaté du cabinet s'engage à maintenir l'offre de prestations pour une durée de 6 mois, suivant la date limite de remise des plis ;
- Une liste des références du candidat pour des prestations similaires datant de moins de 3 ans.

La commission d'appels d'offre de VAL'HOR se tiendra à une date à définir. Les offres seront présélectionnées (4 maximum) par un comité de représentants professionnels sur, outre la complétude du dossier, la base des critères listés ci-dessous :

- La compréhension du besoin et la méthodologie (50%)
- L'expérience du candidat (25 %)
- Sa connaissance de la filière du végétal d'ornement ou du monde agricole (25 %)

Les candidats présélectionnés pourront être invités à présenter leurs offres. La proposition sera alors retenue selon les critères suivants :

- Méthodologie proposée (30%)
- Le rapport qualité prix de la proposition (40%)
- Pertinence de l'analyse et de la réponse apportée (30 %)

Contact

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Val'hor
Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage
44 rue d'Alésia
75682 Paris Cedex 14

Des questions peuvent être posées à :
Romain Manceau
Chef de projet « Produits, services et marchés »
romain.manceau@valhor.fr ; 01 53 91 09 06

Modalités d'indemnisation des candidats

Cette consultation de prestataires n'est pas rémunérée.

Date de publication sur le site Internet de Val'hor (www.valhor.fr)

26 avril 2017.

Date limite et lieu de réception des candidatures

Vendredi 9 juin 2017 à 12h00.

Les candidatures seront transmises, en recommandé avec accusé de réception ou déposées en main propre par une personne contre remise d'un accusé de réception chez :

Val'hor
Appel d'offre Filière de Recyclage des pots horticoles
44 rue d'Alésia
75682 Paris cedex 14.

Les réponses seront également transmises par courrier électronique à romain.manceau@valhor.fr.

Avec la mention « **Ne pas ouvrir** » sur l'enveloppe.